

Nous voulons vous aider à maximiser votre remboursement et obtenir pour vous tous les crédits et les déductions auxquels vous avez droit.

Avant de venir nous rencontrer ou de soumettre vos documents, assurez-vous d'avoir en main tous les reçus et feuillets dont nous aurons besoin pour réduire vos impôts au maximum. Voici une liste pratique :

Feuillets

- Tous les feuillets T4 et relevés 1
- Tout autre feuillet (T3, T5, T4A, T4AP, T4E, T4RSP, T4RIF, relevés 2 et 3, etc.)
- Revenus d'emploi
- Prestations de sécurité de la vieillesse et du RPC/RRQ
- Autres pensions et rentes
- Prestations d'assurance emploi
- Prestations d'assistance sociale
- Indemnités pour accidents du travail
- (locataire seulement) **Relevé 31** (demander le à votre propriétaire)

Reçus

- (propriétaire seulement) **Compte de taxes municipales**
- Cotisations à un REER
- Intérêts et dividendes
- Vente ou disposition présumée d'immeubles, d'actions ou d'obligations
- Pension alimentaire pour époux/conjoint de fait ou pour enfants
- Cotisations syndicales ou professionnelles
- Dépenses d'outillage
- Frais médicaux
- Frais de scolarité/montant relatif aux études pour étudiants admissibles
- Laissez-passer de transport en commun
- Dons de bienfaisance
- Contributions politiques
- Frais de garde d'enfants
- Frais d'adoption
- Programmes d'activités physiques et artistiques des enfants
- Frais de déménagement
- Intérêts payés sur un prêt étudiant
- Frais financiers et frais d'intérêts
- Dépenses d'automobile
- Frais de déplacement
- Dépenses de bureau à la maison

Autres documents

- Spécimen de chèque pour l'inscription au dépôt direct ARC
- Confirmation de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (RC62)
- Avis de cotisation de l'année dernière (pas obligatoire, mais recommandé)
- Correspondance de l'ARC et de Revenu Québec
- Déduction pour gains/pertes en capital
- Déduction pour les habitants de régions éloignées
- Registre des revenus et dépenses de location
- Registre des revenus et dépenses d'entreprise, d'agriculture et de pêche
- Montant pour personnes handicapées (T2201)
- Déclaration des conditions de travail (T2200 et TP-64.3)
- Registres Automobile/déplacements